

A S^t Just le 6 juin 2025.

Accord temps de travail : On rentre dans le vif du sujet !



L'AVENIR !

BATISSONS-LE ENSEMBLE

Une réunion portant sur la négociation de notre accord temps de travail s'est tenue vendredi 6 juin 2025. La **CGT** DS Smith S^t Just a rappelé que même si le tribunal de Nancy rendait un verdict, quel qu'il soit, le 3 juillet 2025, l'accord de prorogation prévoyait tout de même que les parties s'engageaient à renégocier un accord dans les plus brefs délais.

La **CGT** DS Smith S^t Just, qui voulait avant tout savoir quelle organisation de travail sera mise en place pour pouvoir dessiner les contours de ce futur accord,

dans la mesure où la direction a compris que le problème était l'organisation du travail, a au moins eu une réponse.

Si tout n'est pas encore figé et que la direction doit revoir le cas des 2X8 sur 6 semaines, il se dégage une organisation pour les 3X8 avec les horaires suivants :

- Matin : 6h00 à 13h00 le lundi et 5h00 à 13h00 le reste de la semaine. Possibilité en cas de besoin de recourir aux heures supplémentaires le samedi matin.
- Après-midi : 13h00 à 21h00 du lundi au jeudi et 13h00 à 20h00 le vendredi.
- Nuit : 21h00 à 5h00 du lundi au jeudi, fermeture le vendredi de nuit avec une possibilité pour la direction d'imposer 5 vendredis de nuit sur les 15 vendredis de nuit à l'année. Le reste serait au volontariat.

Journée : 7h30 du lundi au jeudi et 7h00 le vendredi avec 5 RTT jour de solidarité déduit avec une plage horaire de 7h00 à 18h00 et la mise en place du débit crédit.

Quelques mots sur les conquies sociaux : la prime de poste serait remplacée par une majoration de nuit à 20%, un panier de jour pour le matin et l'après-midi de 2,50€, une prime de continuité (hors PCR) de 1,70€. L'ICRTT serait maintenu et l'ex-RRED serait compensée momentanément à 65%. 25 CP et potentiellement 2 jours de fractionnement. Le jour alsacien serait définitivement perdu.

Si la **CGT DS Smith S^t Just** constate que les choses ont l'air d'aller dans le bon sens, et notamment la suppression du « compteur flexibilité », il y a encore des choses à améliorer. Notre organisation syndicale a rappelé que les majorations de nuit étaient en moyenne à 29,23% dans le groupe. Sur les jours de fractionnement, la **CGT DS Smith S^t Just** a demandé qu'ils soient donnés comme aujourd'hui. Reste-le quid des ex-RRED où la **CGT DS Smith S^t Just** a demandé à la direction d'aligner la grille de salaire de S^t Just sur celle de Kunheim, ce qui aurait pour effet de limiter l'impact de cette perte.

Si pour le moment, les discussions avec la direction sont fluides et dans un climat serein, la **CGT DS Smith S^t Just** reste tout de même vigilante.

Une autre réunion est programmée le 24 juin 2025 avec une présentation de simulations sur la rémunération. A l'issue de cette réunion, la **CGT DS Smith S^t Just** organisera des réunions d'informations syndicales afin d'échanger avec les salarié.es. Notre organisation syndicale vous informera des modalités pour participer à cette information syndicale.

D'ici là, n'hésitez pas à nous poser toutes vos questions à cgtdssmith60@outlook.fr.

La CGT DS Smith S^t Just.

